

DECRET N° 82/290 / du 16/4/1982  
portant nomination de Monsieur OBONGUI Gabriel  
en qualité de Directeur Général de l'Office  
National d'Importation de Viande en gros.

LE PRESIDENT DU COMITE CENTRAL DU PARTI  
CONGOLAIS DU TRAVAIL, PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,  
CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU CONSEIL DES MINISTRES,

VU la Constitution du 8 Juillet 1979;

Vu la loi 25/80 du 13 Novembre 1980 portant amendement à la Constitution,

Vu la loi n° 15/62 du 3 Février 1962 portant statut général des fonctionnaires;

VU le décret n° 75/470 du 29 Octobre 1975 portant création de l'Office National d'Importation et de Vente de Viande en Gros;

VU le décret n° 79/154 du 4 Avril 1979 portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement;

VU le Décret n° 80/644 du 28 Décembre 1980 portant nomination des Membres du Conseil des Ministres;

VU le Décret n° 81/016 du 26 Janvier 1981 portant rectificatif au décret n° 80/644 susvisé;

VU le Décret N° 78/218 du 16 Mars 1978 portant détachement et nomination de Monsieur KONDANI Ferdinand en qualité de Directeur Général de L'Office National d'Importation et de Vente de Viande en gros;

Le Conseil des Ministres entendu ;

D E C R E T E :

ARTICLE 1er.- Monsieur OBONGUI Gabriel, Inspecteur des Postes et Télécommunications, est placé en position de détachement et nommé Directeur Général de l'Office National d'Importation et de Vente de Viande en Gros.

ARTICLE 2.- La rémunération de l'intéressé sera prise en charge par l'Office National d'Importation et de Vente de Viande en Gros, qui est en outre redevable envers le Trésor Public de la contribution pour constitution de ses droits à pension.

ARTICLE 3.- Sont abrogées toutes dispositions antérieures contraires et notamment le décret n° 78/218 du 16 Mars 1978 susvisé.

ARTICLE 4- Le présent décret, qui prend effet à compter de la date de prise de service de l'intéressé, sera enregistré, publié au Journal Officiel de la République Populaire du Congo et communiqué partout où besoin sera.

FAIT à BRAZZAVILLE, le 16 Avril 1982

Par le Président du Comité Central du  
Parti Congolais du Travail, Président  
de la République, Chef de l'Etat,  
Président du Conseil des Ministres,  
Le Premier Ministre, Chef du Gouvernement,

Colonel Denis SASSOU-NGUESSO.

Le Ministre du Commerce,

Colonel Louis SYLVAIN-GOMA.

Le Ministre des Finances,

ELENGA NGAPORO

Le Ministre de l'Information et  
des Postes et Télécommunications,

Itihi Ossetoumba LEKOUNDZOU.

Commandant Florent TSIBA.

Le Ministre du Travail et de la  
Prévoyance Sociale,

Bernard COMBE MATSIONA.

